

**Ministère de l'Éducation  
du Québec**

**L'alphabétisation au Québec**

**Rapport provincial déposé  
à la Conférence provinciale  
et territoriale en alphabétisation**

**2003**

## Table des matières

1	La définition de l’alphabétisation .....	1
2	Le cadre légal et stratégique des activités d’alphabétisation.....	3
3	Les organismes responsables de la prestation des services d’alphabétisation et du soutien à ces services .....	5
4	L’aspect démographique .....	6
4.1	Les commissions scolaires .....	6
4.2	Les organismes d’action communautaire autonome en alphabétisation .....	6
5	Le financement des services d’alphabétisation.....	7
6	Les autres groupes engagés dans la promotion de l’alphabétisation et les formes de partenariat.....	8
6.1	Les groupes de promotion de l’alphabétisation au Québec .....	8
6.1.1	L’alphabétisation en français .....	8
6.1.1.1	La Table des responsables de l’éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TRÉAQFP).....	8
6.1.1.2	Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ).....	9
6.1.1.3	Le Centre de documentation sur l’éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF) .....	10
6.1.1.4	La Fondation pour l’alphabétisation (FPA).....	11
6.1.2	L’alphabétisation en anglais .....	12
6.1.2.1	Les Literacy Partners of Quebec (LPQ) .....	12
6.1.2.2	Le Centre for Literacy (CFL).....	13
6.1.2.3	Le Quebec Literacy Working Group (QLWG).....	13
6.1.2.4	L’Alpha Laubach du Canada-Québec/Les Volontaires de l’alpha du Québec (ALC-Q/VAQ) .....	14
6.1.2.5	La Quebec English Literacy Alliance (QELA).....	14
6.1.2.6	Les formes de partenariat .....	15

7	Les priorités de 2002-2003 et de 2003-2004 .....	16
7.1	Les priorités de 2002-2003.....	16
7.1.1	Le <i>Guide de formation sur mesure en alphabétisation (GFMA)</i> .....	16
7.1.2	La formation commune .....	16
7.1.3	La prévention de l'analphabétisme .....	17
7.1.4	L'alphabétisation et les jeunes adultes .....	18
7.1.5	L'accueil des personnes peu scolarisées .....	18
7.1.6	Les Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA).....	19
7.1.7	Le secteur anglophone.....	20
7.2	Les priorités de 2003-2004.....	21
7.2.1	La <i>Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue</i> .....	21
7.2.2	La formation commune .....	21
7.2.3	La prévention de l'analphabétisme .....	21
7.2.4	L'alphabétisation et les jeunes adultes .....	22
7.2.5	L'accueil des personnes peu scolarisées.....	23
7.2.6	Les Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA) .....	23
7.2.7	Le secteur anglophone .....	24
8	Le personnel des services d'alphabétisation du gouvernement.....	25
9	Les personnes-ressources en matière d'alphabétisation au ministère de l'Éducation .....	26

# 1 La définition de l’alphabétisation

Au Québec, les services d’alphabétisation offerts par les Services d’éducation des adultes des commissions scolaires reposent sur la définition qui en est donnée à l’article 5 du *Règlement sur le régime pédagogique de la formation générale des adultes* :

- « L’alphabétisation a pour but de permettre à l’adulte :
- 1° d’accéder, le cas échéant, à d’autres services de formation;
  - 2° d’augmenter ses capacités dans différents domaines d’apprentissage;
  - 3° d’exercer ses rôles familiaux et sociaux. »

Ces services peuvent être donnés dans les deux langues officielles, soit en français et en anglais. La population québécoise peut aussi avoir recours aux services des organismes d’action communautaire autonome en alphabétisation, qui veulent atteindre sensiblement les mêmes objectifs que les commissions scolaires. Ces organismes seront dorénavant gérés par le Programme d’action communautaire sur le terrain de l’éducation (PACTE), qui est un programme de financement du ministère de l’Éducation dont les objectifs sont les suivants :

- reconnaître et promouvoir l’action des organismes d’action communautaire autonome oeuvrant dans des domaines relevant de la mission du ministère de l’Éducation;
- aider financièrement ces organismes à s’acquitter on de leur mission dans les domaines suivants :
  - alphabétisation populaire;
  - prévention de l’analphabétisme et lutte au décrochage scolaire;
  - réinsertion des décrocheurs;
  - formation continue, recherche et développement;
  - représentation des organismes nationaux reconnus par le MEQ<sup>1</sup>.

Il convient de noter que le PACTE remplace le PSAPA (Programme de soutien à l’alphabétisation populaire autonome), l’ancien programme de financement des organismes visés. Ce nouveau programme a été créé à la suite de l’adoption de la politique gouvernementale ayant pour titre *L’action communautaire, une contribution essentielle à l’exercice de la*

*citoyenneté et au développement social du Québec*, qui prévoit que chaque organisme communautaire relève dorénavant du ministère dont dépend sa mission.

Par ailleurs, dans le contexte de la réforme de l'éducation actuellement en cours au Québec, des travaux sont menés afin de redéfinir les services d'enseignement offerts aux personnes ayant moins de neuf années de scolarité ou comptant de neuf à treize années de scolarité, mais n'ayant pas de diplôme d'études secondaires (DES). Ces travaux ont pour objet de créer, pour la formation générale commune, des services qui regrouperaient, notamment, l'alphabétisation en ce qui a trait au présecondaire et au premier cycle du secondaire. Cette opération, qui a débuté à l'automne 1999, devrait permettre la mise en œuvre de la formation générale commune en 2005.

---

1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation, PACTE*, Québec, 2003, p. 2.

## **2 Le cadre légal et stratégique des activités d’alphabétisation**

Du point de vue légal, comme nous l’avons mentionné dans la section 1, les services d’alphabétisation offerts dans les commissions scolaires sont prévus dans le *Règlement sur le régime pédagogique de la formation générale des adultes*, lui-même issu de la *Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique*, qui stipule ce qui suit :

« Le gouvernement établit, par règlement, un régime pédagogique particulier applicable à la formation professionnelle et un régime particulier applicable aux services éducatifs pour les adultes.

« Ces régimes portent sur la nature et les objectifs des services éducatifs, de formation, complémentaires et, dans le cas des services éducatifs pour les adultes, d’alphabétisation et d’éducation populaire, ainsi que sur leur cadre général d’organisation. Ils déterminent, sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l’article 3, les conditions auxquelles une personne doit satisfaire pour bénéficier de la gratuité de ces services<sup>2</sup>. »

Il est important de noter que les services d’éducation populaire cités à l’article 448 du *Règlement sur le régime pédagogique de la formation générale des adultes* ne sont pas du même ordre que les services offerts par les organismes d’action communautaire autonome en alphabétisation. Actuellement, les services d’alphabétisation ne sont pas régis par un cadre légal, mais ils sont cependant soumis aux modalités d’application du PACTE.

Les articles 2 et 3 de la *Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique* précisent le droit de la population québécoise aux services d’alphabétisation :

« Toute personne qui n’est plus assujettie à l’obligation de fréquentation scolaire a droit aux services éducatifs prévus par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement en vertu de l’article 448, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire en application de la présente loi<sup>3</sup>.

---

2. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique*, Québec, Les Publications du Québec, 1997, art. 448, p. 29.

3. *Ibid.*, art. 2, p. 2.

« Tout résident du Québec visé à l'article 2 a droit à la gratuité des services d'alphabétisation et à la gratuité des autres services de formation prévus par le régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes, aux conditions déterminées dans ce régime<sup>4</sup>. »

Le ministère de l'Éducation prescrit un programme précis d'alphabétisation depuis 1985. Ce programme est décrit dans le *Guide de formation sur mesure en alphabétisation (GFMA)*<sup>5</sup>, et les commissions scolaires doivent s'y conformer. Ce document repose sur des orientations, des objectifs et des contenus de formation respectant la démarche de formation sur mesure, qui est axée sur les besoins des adultes.

- 
4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, Québec, Les Publications du Québec, 1997, art. 3, p. 2.
  5. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, *Guide de formation sur mesure en alphabétisation*, Québec.

### **3 Les organismes responsables de la prestation des services d’alphabétisation et du soutien à ces services**

Dans les commissions scolaires, les services d’alphabétisation sont offerts dans les mêmes conditions que les autres services éducatifs. Ainsi, les entrées peuvent être fixes ou continues, et les sorties peuvent varier selon les besoins et les conditions de vie de chaque adulte. Les adultes inscrits en alphabétisation peuvent bénéficier de services d’accueil et d’aide, d’un soutien pédagogique, d’une aide à la démarche de formation ainsi que de services complémentaires. Le personnel qui donne la formation doit être titulaire d’un permis d’enseignement (personnel permanent ou contractuel) ou posséder une formation appropriée (personnel à taux horaire). Les services sont généralement offerts d’août à juin, mais les commissions scolaires peuvent aussi les proposer pendant la période estivale, selon la demande.

Dans les organismes d’action communautaire autonome en alphabétisation, la gestion des services peut varier d’un groupe à l’autre selon les besoins des adultes inscrits. Des ententes sont souvent conclues avec d’autres organismes d’action communautaire ou avec des organismes du milieu pour permettre aux adultes d’avoir accès à des ressources de soutien, notamment en matière de santé physique et psychologique, de prévention de l’analphabétisme et d’appui aux familles. Le personnel que comptent ces groupes est sélectionné en fonction de critères qui leur sont propres. En général, ces groupes n’offrent pas de services durant la période estivale.

Compte tenu de la création du PACTE, les organismes d’action communautaire autonome en alphabétisation pourraient aussi concevoir des activités relatives à différents domaines, comme on l’a vu à la page 3 du présent document.

## **4 L'aspect démographique**

Les personnes faiblement alphabétisées, que l'on qualifie le plus souvent d'analphabètes, sont celles qui, dans leur langue maternelle, possèdent en matière d'écrit des compétences leur permettant tout au plus d'accomplir des tâches élémentaires comme le repérage d'une information unique ou la résolution d'un problème de mathématique simple, et ce, à la condition que le matériel écrit soit clair ou familier. Les capacités en lecture de ces personnes se situent au niveau le plus bas sur une échelle comportant cinq niveaux, qui a été établie en 1994 lors de la dernière Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes.

Les résultats de la nouvelle enquête actuellement en cours permettront de mettre à jour les données relatives au pourcentage d'analphabètes au Québec.

### **4.1 Les commissions scolaires**

Après plusieurs années d'une baisse de l'effectif inscrit en alphabétisation dans les commissions scolaires, on a enregistré en 2001-2002 une légère augmentation. Ainsi, de 11 814 inscriptions en 2000-2001, on est passé à 13 331 en 2001-2002. Cette hausse est attribuable à différents facteurs, notamment aux nombreuses activités de sensibilisation et de recrutement menées tout au long de l'année par les commissions scolaires et les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation. La campagne de promotion de l'alphabétisation du Ministère qui met en évidence la ligne *Info alpha* et la contribution de divers partenaires sont aussi des facteurs d'augmentation de l'effectif.

### **4.2 Les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation**

En ce qui a trait aux organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation, le Ministère ne dispose pas de système de collecte des données concernant les services offerts à la population. On estime que près de 8 000 personnes ont bénéficié de ces services en 2001-2002.

## **5 Le financement des services d'alphabétisation**

En 2002-2003, les commissions scolaires ont investi quelque 20 millions de dollars dans l'alphabétisation, en puisant, notamment, dans l'enveloppe que leur accorde le Ministère pour la formation générale des adultes. De plus, pour la même année, le Ministère a accordé des subventions de plus de 10 millions de dollars aux organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation à l'intérieur du PSAPA.

L'entente de 4 163 450 \$ entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial a été renouvelée en 2002. Selon cette entente, les commissions scolaires et les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation peuvent présenter et réaliser des projets de développement en matière d'alphabétisation, mais pas offrir des services comme tels. Le Ministère réalise aussi des projets d'envergure provinciale, à l'intérieur de cette entente, et dispose, pour ce faire, d'une enveloppe budgétaire particulière.

## **6 Les autres groupes engagés dans la promotion de l’alphabétisation et les formes de partenariat**

### **6.1 Les groupes de promotion de l’alphabétisation au Québec**

#### **6.1.1 L’alphabétisation en français**

##### **6.1.1.1 La Table des responsables de l’éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TRÉAQFP)**

Créée en 1975, la TRÉAQFP regroupe l’ensemble des commissions scolaires francophones du Québec et constitue l’un des principaux lieux de concertation de ces organismes. Son rôle est d’amener ses membres à se concerter en vue de développer toutes les facettes de l’éducation des adultes et de la formation professionnelle. La TRÉAQFP cherche, entre autres choses, à favoriser et à promouvoir des services éducatifs de qualité accessibles à tous les adultes. Elle collabore en outre activement avec la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), dont elle est issue.

Depuis 1999, la TRÉAQFP contribue de façon importante au développement de l’alphabétisation dans les commissions scolaires. Au cours de sa quatrième année d’engagement dans ce dossier, soit 2002-2003, et dans un contexte de concertation provinciale, elle a axé ses actions autour de cinq champs d’intervention, soit :

- la consolidation des actions entreprises en 2001-2002 et le soutien au développement et à la diversification des services d’alphabétisation dans les commissions scolaires;
- l’information et la réflexion en vue d’instrumenter les commissions scolaires dans les changements qui s’opèrent en alphabétisation et en formation de base;
- le recrutement et la visibilité basés sur le dynamisme du réseau des commissions scolaires et la transformation de l’offre de service;
- la collaboration au renouvellement du programme Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d’alphabétisation (IFPCA) et à l’établissement de nouvelles modalités;

- la représentation de la TRÉAQFP et des commissions scolaires auprès des partenaires et dans les comités de travail en matière d’alphabétisation.

Pour l’année 2003-2004, la TRÉAQFP poursuivra ses interventions sur les plans du développement, de la concertation, de la recherche, de la réflexion et de la promotion, et ce, tant en matière d’alphabétisation en milieu de travail, que de reconnaissance des acquis, de visibilité, de représentation externe et de partenariat.

### **6.1.1.2 Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)**

Créé en 1981, le RGPAQ témoigne de la volonté des groupes en cause de se donner une force collective. Aujourd’hui, 76 groupes répartis sur tout le territoire québécois en sont membres.

Le RGPAQ a une double mission. D’une part, il voit à la promotion, à la défense et au développement de l’alphabétisation populaire autonome ainsi que des organismes communautaires qui s’y consacrent. D’autre part, il veille à la défense des droits collectifs des personnes désavantagées par un faible niveau d’alphabétisation.

La mission du RGPAQ se traduit, notamment, par des actions politiques en faveur de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires s’occupant dans le domaine de l’alphabétisation, par des sessions de formation et des publications sur l’alphabétisation populaire ainsi que par des actions concrètes de défense des droits des personnes analphabètes.

Le RGPAQ est un interlocuteur très important en matière d’éducation des adultes. Reconnu par le ministère de l’Éducation pour son expertise en alphabétisation populaire, il collabore avec ce dernier dans différents dossiers portant sur ce sujet.

### **6.1.1.3 Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)**

Le CDEACF a été reconnu juridiquement en 1983. Dans une perspective de démocratisation des connaissances, de reconnaissance du droit à l'information et de valorisation du patrimoine communautaire québécois, le CDEACF rassemble, diffuse et rend accessibles, en français, les savoirs et savoir-faire des différents milieux s'occupant de l'éducation des adultes, de l'alphabétisation et de la condition féminine au Québec et des communautés francophones du Canada, et il en fait la promotion.

Le CDEACF met à la disposition des groupes d'alphabétisation une base de données documentaires très diversifiées comprenant près de 6 000 titres. Cette base de données est accessible par le WEB à l'adresse <http://www.cdeacf.ca/rubrique.php?sujet=2&document=25>. Les documents qu'elle renferme sont accessibles pour la consultation sur place, le prêt et le prêt entre bibliothèques.

Le CDEACF est le dépositaire des productions documentaires du programme des IFPCA depuis 1995. Il met à la disposition des commissions scolaires et des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation qui en font la demande, des trousse de matériel constituées à partir des productions du programme des IFPCA, et ce, pour une période déterminée.

Des mini-bibliothèques mobiles destinées aux personnes adultes inscrites en alphabétisation dans ces organismes sont également accessibles sur demande.

Un lien entre la théorie et la pratique : à l'heure où les sources et les canaux d'information se multiplient et où le temps de lire et de réfléchir se raréfie, le CDEACF organise des journées d'animation autour d'une sélection de documents choisis parmi ses nouvelles acquisitions. Ces journées portent sur des sujets d'actualité et s'inspirent de publications récentes dont le contenu pourrait permettre d'améliorer les interventions en alphabétisation.

Enfin, depuis juillet 1997, le CDEACF s'est vu confier par le ministère de l'Éducation la tâche de créer dans Internet un espace francophone consacré à l'alphabétisation. Le site Web Espace alpha (<http://espacealpha.cdeacf.ca>) réunit un ensemble de ressources en français (autres sites, documents, services et méthodes pratiques) à l'intention des agentes et des agents d'alphabétisation aussi bien que des adultes en formation. On y trouve, notamment, le catalogue documentaire de l'alphabétisation du CDEACF, un dossier du programme des IFPCA où il y a, entre autres, une section sur les expériences réalisées en matière de prévention de l'analphabétisme, de sensibilisation et de recherche, un bottin dans lequel les renseignements sur les organismes s'occupant d'alphabétisation dans toutes les régions du Québec sont mis à jour régulièrement ainsi qu'un calendrier dont peut se servir tout organisme pour annoncer une activité d'alphabétisation à toute la communauté francophone concernée. Enfin, on trouve aussi dans ce site un accès aux ressources québécoises anglophones en matière d'alphabétisation.

Le CDEACF, en fonction du même mandat, offre également aux formatrices et aux formateurs des commissions scolaires et des organismes d'action communautaire en alphabétisation des sessions de perfectionnement concernant l'utilisation d'Internet et l'enseignement de cette utilisation aux adultes, en plus de conseils relativement au développement d'outils web.

Enfin, un groupe de discussion par courriel ayant pour nom Pratiques ([pratiques@cdeacf.ca](mailto:pratiques@cdeacf.ca)) a été mis en place. C'est un véhicule privilégié pour l'échange d'information entre les membres de la communauté francophone de l'alphabétisation.

#### **6.1.1.4 La Fondation pour l'alphabétisation (FPA)**

La Fondation pour l'alphabétisation s'est donné comme mission d'aider chaque personne au Québec qui désire avoir accès à une formation de base. Créée en 1989, la Fondation a aidé des milliers de personnes en réalisant des activités de sensibilisation, notamment des campagnes de publicité, et des activités de financement, de même qu'en orientant et en ralliant toutes les personnes qui s'intéressent à l'alphabétisation et aux projets menés en la matière. Elle a un mandat unique au Québec et au Canada. Elle permet à d'autres milieux, dont celui des affaires, de promouvoir l'alphabétisation en soutenant ceux et celles qui y travaillent. En 2003-2004, la

Direction de la formation générale des adultes (DFGA) a fourni un soutien financier à la Fondation pour l'accomplissement de certaines de ses activités, dont le maintien d'une ligne de référence téléphonique francophone et anglophone *Info-Alpha* (1 800 361-9142) fournissant de l'information sur les services offerts en alphabétisation et sur les modalités d'inscription. De plus, elle lui a confié la mise en œuvre en 2002 de la ligne bilingue *Info Apprendre* (1 888 488-3888), qui donne des renseignements sur les services de formation de base allant de l'alphabétisation à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), et ce, dans chaque région administrative du Québec.

## **6.1.2 L'alphabétisation en anglais**

### **6.1.2.1 Les Literacy Partners of Quebec (LPQ)**

Les LPQ constituent un regroupement provincial formé en 1992 pour gérer l'alphabétisation en anglais au Québec. Constitué de groupes du secteur de l'alphabétisation, ce regroupement s'est fixé les objectifs suivants :

- représenter les groupes et les organisations anglophones du Québec dans le dossier de l'alphabétisation;
- fournir des services à ses membres en matière de promotion de l'alphabétisation, d'information, d'échange de ressources et d'expériences dans le domaine;
- appuyer les actions collectives relativement :
  - aux adultes en formation;
  - aux fournisseurs de services;
  - aux décisions politiques;
  - à la communauté;
  - au monde des affaires;
  - à toute autre organisation qui s'intéresse à l'alphabétisation.

### **6.1.2.2 Le Centre for Literacy (CFL)**

Le mandat du CFL est axé sur le perfectionnement, la recherche et l'information dans un contexte de soutien et de promotion de l'alphabétisation de la population anglophone dans les commissions scolaires, les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation, le milieu de travail et la communauté.

Les activités du CFL sont variées et comprennent :

- la diffusion de bulletins d'information;
- l'organisation de séminaires, pendant la période estivale, portant sur plusieurs sujets d'intérêt en matière d'alphabétisation, soit les technologies de l'information et de la communication, les problèmes d'apprentissage, la santé, la communication, etc.;
- le soutien aux bénévoles ainsi qu'aux agentes et aux agents d'alphabétisation;
- la sensibilisation de la population à l'analphabétisme et aux différents services d'alphabétisation.

De plus, depuis 1999-2000, le CFL est mandaté par la DFGA pour assurer la collecte du matériel produit à l'intérieur du programme des IFPCA, de même que la diffusion de trousse destinées aux commissions scolaires et aux organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation en milieu anglophone.

### **6.1.2.3 Le Quebec Literacy Working Group (QLWG)**

Le QLWG est à la fois un groupe de travail et un réseau provincial qui appuie le personnel des commissions scolaires dans son travail d'alphabétisation auprès de la population anglophone, depuis 1978.

Chacune des douze<sup>6</sup> commissions scolaires membres est autonome en ce qui a trait à l'application des politiques et des programmes d'alphabétisation, à l'intérieur des paramètres établis par le ministère de l'Éducation.

La mission du QLWG est de promouvoir, de faire progresser et d'appuyer l'alphabétisation des adultes, l'alphabétisation des jeunes adultes ainsi que l'alphabétisation familiale dans le milieu anglophone du Québec.

Dans l'accomplissement de sa mission, le QLWG travaille à doter les commissions scolaires anglophones de l'information, des outils et de l'appui nécessaires pour qu'elles puissent poursuivre leur engagement continu dans le domaine de l'alphabétisation.

#### **6.1.2.4 L'Alpha Laubach du Canada-Québec/Les Volontaires de l'alpha du Québec (ALC-Q/VAQ)**

Le regroupement Alpha Laubach du Canada-Québec/Les Volontaires de l'alpha du Québec (ALC-Q/VAQ) est constitué de onze groupes de bénévoles qui utilisent diverses méthodes pour offrir des services d'alphabétisation à la population anglophone du Québec. L'ALC-Q/VAQ a été créé en 1980, avec la collaboration du QLWG. Une restructuration a été effectuée en 1993 pour intégrer les groupes de bénévoles qui ne sont pas membres du réseau Laubach. L'ALC-Q/VAQ a pour objectif de faire tomber les barrières à la lecture chez les personnes analphabètes et de favoriser la promotion des services d'alphabétisation auprès de la population anglophone intéressée. Cet organisme veut aussi encourager la communication entre les groupes anglophones qui bénéficient du PACTE. Enfin, les différents conseils de l'ALC-Q/VAQ se rassemblent régulièrement en vue de promouvoir des sessions de formation à l'intention des personnes analphabètes ou des bénévoles.

#### **6.1.2.5 La Quebec English Literacy Alliance (QELA)**

La QELA est un réseau provincial d'alphabétisation anglophone composé de personnes représentant le QLWG et l'ALC-Q/VAQ. Le mandat et les activités de la QELA, ainsi que les services qu'elle offre, sont déterminés annuellement selon les besoins des organisations qui en sont membres. Ces besoins touchent notamment la recherche et la promotion de l'alphabétisation de même que la concertation entre les membres par la circulation et le partage de l'information.

---

6. Incluant les commissions scolaires Kativik et Crie.

De plus, la QELA est le porte-parole du secteur anglophone de l'alphabétisation sur les plans provincial et national.

#### **6.1.2.6 Les formes de partenariat**

Il existe de plus en plus de liens de partenariat entre le ministère de l'Éducation et d'autres ministères, notamment les ministères de l'Emploi, Solidarité sociale et Famille, de la Santé et des Services sociaux, de la Culture et des Communications, des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Ces liens sont davantage mis en évidence depuis l'application de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* et du plan d'action qui en découle, lesquels ont été adoptés en mai 2002.

Les commissions scolaires et les organismes d'action communautaire autonome enalphabétisation travaillent également en collaboration avec d'autres organismes du milieu, par exemple des centres locaux de services communautaires (CLSC), des syndicats et des groupes d'action communautaire.

## **7 Les priorités de 2002-2003 et de 2003-2004**

### **7.1 Les priorités de 2002-2003**

Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec ses partenaires des commissions scolaires et des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation a établi, en 2002-2003, certaines priorités pour la mise en œuvre et la poursuite d'activités d'alphabétisation. Ces activités peuvent être destinées à des groupes en particulier ou encore à l'ensemble des personnes qu'intéresse l'alphabétisation.

#### **7.1.1 Le *Guide de formation sur mesure en alphabétisation (GFMA)***

En 2002–2003, à la suite d'une demande du milieu, le *Coffret de matériel andragogique pour l'alphabétisation des personnes ayant des difficultés d'apprentissage* a été adapté et enrichi, en version allégée, à l'intention du personnel d'alphabétisation du présecondaire, mais aussi du secondaire, s'intéressant aux problèmes d'apprentissage.

À la demande de certaines commissions scolaires et d'organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation, des sessions de formation concernant les problèmes d'apprentissage ont été données en 2002-2003 dans 10 régions du Québec.

#### **7.1.2 La formation commune**

Comme on l'a mentionné précédemment, les travaux portant sur la formation générale commune se sont poursuivis en 2002-2003. Les programmes d'études des services de formation commune prendront en considération à la fois les compétences disciplinaires et les compétences sociales. D'ici à leur mise en œuvre, soit en 2005, les services d'alphabétisation actuels demeureront tels quels et, conséquemment, le GFMA constitue toujours le programme d'études prescrit par le Ministère.

En 2002-2003, les travaux ont porté sur :

- la réalisation d'un inventaire des méthodes et processus d'évaluation appropriés à l'approche par compétences;
- la détermination d'une taxonomie générale;
- l'établissement d'un plan de développement de l'évaluation;
- la mise au point d'un référentiel des compétences génériques pour la reconnaissance des acquis;
- la mise en application des tests des *General Educational Development Testing Services*;
- la conception d'un cadre d'élaboration des programmes d'études;
- l'élaboration d'un plan de formation continue du personnel enseignant.

De plus, des activités d'information, d'animation et de formation continue du personnel concerné ont aussi été tenues durant l'année.

### **7.1.3 La prévention de l'analphabétisme**

#### **Le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires**

La DFGA a assuré en 2002-2003, et ce, pour une troisième année, la mise en œuvre du Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires, une mesure issue de la *Politique gouvernementale de la lecture et du livre* adoptée en collaboration avec le ministère de la Famille et de l'Enfance, le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de la Santé et des Services sociaux, et a préparé le renouvellement du Programme pour les quatre prochaines années dans le cadre de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Ce programme contribue à l'atteinte des objectifs de la DFGA en matière de prévention de l'analphabétisme.

Jusqu'à maintenant, le Programme a permis de subventionner dix projets d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires ayant pour objectifs de :

- sensibiliser les familles au rôle essentiel qu'elles peuvent jouer dans l'éveil des enfants à la lecture et à l'écriture;

- proposer aux familles et aux organismes de services à l'enfance et à la famille des moyens simples pour favoriser l'éveil à la lecture et à l'écriture chez les petits enfants, leur faire découvrir le plaisir de lire et intégrer cette activité dans les habitudes familiales;
- former les membres des organismes de services à l'enfance et à la famille en matière d'éveil à la lecture et à l'écriture;
- promouvoir et faire connaître la littérature jeunesse;
- renforcer la participation des pères à l'éveil des enfants à la lecture et à l'écriture.

### **Le programme École, famille et communauté**

En relation avec la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, la DFGA a conçu le programme École, famille et communauté, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Emploi, Solidarité sociale et Famille, le Conseil de la famille et des commissions scolaires ciblées. Ce programme pilote, qui mobilise un ensemble de partenaires, sera implanté dans dix territoires scolaires ayant des indices socioéconomiques qualifiés de défavorisés. On procédera plus tard à une évaluation de ce programme.

#### **7.1.4 L'alphabétisation et les jeunes adultes**

Une tournée de formation continue auprès du personnel des commissions scolaires et des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation a été réalisée; cette tournée portait sur les résultats d'une recherche intitulée *L'appropriation de la lecture et de l'écriture : comprendre le processus et accompagner sa redynamisation. Une recherche-action-formation*. Cette recherche et les sessions de formation ont été menées par la Boîte à lettres de Longueuil.

#### **7.1 5 L'accueil des personnes peu scolarisées**

Des sessions d'accueil des personnes peu scolarisées sont en préparation à l'intention du personnel des commissions scolaires, des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation et des centres locaux d'emploi (CLE).

### **7.1.6 Les Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA)**

#### **La campagne de promotion**

Pour la deuxième année consécutive, le MEQ a poursuivi sa campagne nationale de promotion de l'alphabétisation en collaboration avec la Fondation pour l'alphabétisation (FPA) et divers organismes gouvernementaux et publics. La campagne, qui a pour thème *Savoir lire, écrire et compter, c'est profiter de la vie!*, comprend six sous-thèmes bimestriels : éducation, travail, loisirs, santé, famille et alimentation.

Plusieurs activités ont été menées, dont :

- l'affichage dans les transports en commun des grandes villes;
- la préparation de messages radiophoniques régionaux en région présentés par l'auteurcompositeur-interprète Richard Séguin;
- l'affichage dans les lieux de passages obligés des personnes analphabètes, par exemple, le réseau de la santé;
- les placements médias.

#### **La recherche**

Les activités de recherche suivantes en matière d'alphabétisation ont été réalisées au Ministère en 2002-2003 :

- l'analyse des données portant sur la population inscrite dans les commissions scolaires en 2001-2002;
- le suivi des travaux qui se déroulent au Québec concernant la prochaine Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes;
- le soutien à la recherche pour les organismes d'alphabétisation désirant réaliser ou réalisant des projets de recherche;
- l'étude de la problématique du maintien des capacités de lecture et d'écriture.

## **La formation à distance**

Les activités d’alphabétisation menées dans le dossier de la formation à distance en 2002-2003 ont eu trait à la précision du cadre de référence et à des consultations dans les commissions scolaires et dans les organismes d’action communautaire autonome en alphabétisation.

## **L’écriture simple**

Des collaborations ont été établies avec des organismes intéressés par l’écriture simple en vue de faciliter l’accès à l’information administrative et publique pour les adultes peu scolarisés.

## **Les technologies de l’information et de la communication (TIC)**

L’encadrement et le suivi des travaux liés à l’*Espace alpha*, dont il a été fait mention précédemment, se sont poursuivis cette année. La présentation du site a notamment été améliorée. De plus, une troisième rubrique a été ajoutée aux rubriques sur la recherche et la prévention, dans le site Internet *Espace alpha* portant sur la sensibilisation (<http://www.alpha.cdeacf.ca/>).

De plus, la carte de l’infrastructure électronique en matière d’alphabétisation au Québec a été mise à jour.

### **7.1.7 Le secteur anglophone**

Les activités du Ministère dans le secteur anglophone ont pour objet de répondre aux besoins exprimés par les commissions scolaires et les organismes d’action communautaire autonome en alphabétisation et de traduire ou, s’il y a lieu, d’adapter les documents rédigés à l’intention de la population francophone, dont le *GFMA*. Cette année, une mise à jour du site anglophone sur l’alphabétisation a aussi été effectuée.

## **7.2 Les priorités de 2003-2004**

Les priorités de la DFGA en matière d’alphabétisation pour 2003-2004 s’inscriront dans la poursuite de celles de 2002-2003.

### **7.2.1 La *Politique gouvernementale d’éducation des adultes et de formation continue***

Les différentes mesures du plan d'action découlant de la *Politique gouvernementale d’éducation des adultes et de formation continue* visant l’alphabétisation se poursuivront en 2003-2004, notamment en matière de promotion, de prévention, d’alphabétisation populaire autonome, d’accueil et de référence et d’écriture simple.

### **7.2.2 La formation commune**

Les travaux relatifs à la formation commune se poursuivront en 2003-2004. L’accent sera mis plus particulièrement sur :

- l’élaboration des programmes d’études;
- la mise au point des prototypes et des modèles d’évaluation des compétences ainsi que des instruments destinés à la reconnaissance des acquis extrascolaires pour le français, langue seconde;
- l’établissement d’un plan de formation continue du personnel enseignant.

### **7.2.3 La prévention de l’analphabétisme**

Conformément aux orientations de la *Politique gouvernementale d’éducation des adultes et de formation continue*, les actions énumérées ci-dessous sont prévues en matière de prévention de l’analphabétisme.

## **Le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires**

Des mesures seront prises en vue de la reconduction du Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Emploi, Solidarité sociale et Famille, suivant les orientations de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*.

Des partenariats seront établis aux paliers national, régional et local en vue d'étendre le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture aux 17 régions administratives du Québec et d'intégrer les activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques des partenaires. Ainsi, un projet concerté regroupant un ensemble de partenaires des milieux défavorisés sera subventionné dans chaque région administrative pendant les quatre prochaines années. Enfin, les projets d'appui seront maintenus, et leur mise à jour sera assurée. Les projets d'appui comprennent notamment une formation des partenaires locaux, le recensement des pratiques en matière d'éveil à la lecture et à l'écriture et leur diffusion dans Internet à <http://petitmonde.qc.ca/eveil>, la création de matériel de sensibilisation diffusé en collaboration avec les ministères concernés aux paliers national, régional et local, la mise en ligne du site de formation dans Internet et l'évaluation du Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture pour les quatre prochaines années.

### **Le programme École, famille et communauté**

Le programme École, famille et communauté, que l'on a déjà présenté et qui s'adresse aux familles et aux enfants âgés de 2 à 12 ans, sera mis en œuvre pendant les cinq prochaines années. De plus, le cadre d'évaluation de la mesure du programme sera finalisé et mis en application.

#### **7.2.4 L'alphabétisation et les jeunes adultes**

Un soutien sera offert aux organismes désirant appliquer l'approche d'appropriation de la lecture et de l'écriture mise au point par la Boîte à lettres.

### **7.2.5 L'accueil des personnes peu scolarisées**

Des sessions de formation continue pour le personnel d'accueil des commissions scolaires, des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation, des centres locaux d'emploi (CLE) et du ministère de l'Emploi, Solidarité sociale et Famille concernant l'approche à privilégier avec les personnes peu scolarisées auront lieu en 2003-2004.

### **7.2.6 Le programme Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA)**

En 2003-2004, dans le contexte du programme des IFPCA, les activités de la DFGA seront les suivantes :

#### **Campagne de promotion**

Le troisième volet de la campagne sera lancé en septembre 2003. Diverses activités de promotion seront réalisées tout au long de l'année.

#### **Recherche**

En 2003-2004, plusieurs activités seront maintenues ou menées à terme dans le dossier de la recherche en matière d'alphabétisation. Les activités suivantes ont été privilégiées par la DFGA :

- rédiger la version 2002-2003 du portrait statistique des personnes inscrites en alphabétisation dans les services d'éducation des adultes des commissions scolaires et des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation;
- poursuivre les travaux de collecte de données sur l'effectif dans le réseau des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation;
- offrir un soutien ponctuel aux organismes qui entreprennent une démarche de recherche;
- donner une session de formation continue aux commissions scolaires et aux organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation qui réalisent des projets de recherche;
- collaborer à l'organisation et à la tenue de mini-forums régionaux sur l'alphabétisation;

- collaborer aux travaux du comité d'orientation relatifs à l'obtention de données détaillées pour le Québec, dans le contexte de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes;
- approfondir les connaissances en ce qui concerne le maintien des capacités de lecture des adultes.

### **Formation à distance**

En 2003-2004, une recherche-action sera menée dans le dossier de la formation à distance afin de bonifier le cadre de référence mis au point en 2002-2003.

### **Réflexion et perspectives d'avenir**

Des mini-forums régionaux auront lieu à l'intention des agentes et des agents d'alphabétisation concernant les perspectives d'avenir dans le dossier de l'alphabétisation.

#### **7.2.7 Le secteur anglophone**

En ce qui concerne le secteur anglophone, des sessions de formation continue relatives à l'utilisation de la trousse De A à Z on s'aide!, au Coffret de matériel andragogique pour les personnes ayant des difficultés d'apprentissage et aux situations fonctionnelles en matière de prévention seront offertes aux agentes et aux agents d'alphabétisation.

## **8 Le personnel des services d'alphabétisation du gouvernement**

Il n'existe pas de données actuellement sur le personnel qui, au sein du gouvernement du Québec, est affecté au dossier de l'alphabétisation. Toutefois, en 2003-2004, au ministère de l'Éducation, plus particulièrement à la DFGA, deux personnes, soit un coordonnateur et une secrétaire, travaillent et travailleront à temps plein au dossier de l'alphabétisation dans les commissions scolaires, tandis que huit autres le font et le feront à temps partiel. De plus, deux personnes, dont une secrétaire, sont affectées au dossier des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation. Enfin, dans les directions régionales du Ministère, une personne est responsable de l'ensemble du dossier de la formation générale des adultes et donc du secteur de l'alphabétisation.

## **9 Les personnes-ressources en matière d’alphabétisation au ministère de l’Éducation**

Pour plus amples renseignements sur le dossier de l’alphabétisation, on peut communiquer avec les personnes suivantes :

- **pour les commissions scolaires :**

M<sup>me</sup> Andrée Racine  
Direction de la formation générale des adultes  
Ministère de l’Éducation  
1035, rue De La Chevrotière, 17<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 644-4875  
Télécopieur : (418) 643-7015  
Courriel : andree.racine@meq.gouv.qc.ca

- **pour les organismes d’action communautaire autonome en alphabétisation :**

M<sup>me</sup> Diane Mockle  
Direction de la formation générale des adultes  
Ministère de l’Éducation  
1035, rue De La Chevrotière, 17<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 644-3829  
Télécopieur : (418) 643-7015  
Courriel : diane.mockle@meq.gouv.qc.ca